

Conditions générales de vente

CONDITIONS DE VENTE ICE-FALL/ALPINEO

SEJOURS EN TOUT COMPRIS / FORFAITS TOURISTIQUES

ICE-FALL/ALPINEO est organisateur de séjours et vous êtes, en tant que participant à un séjour, le voyageur.

ICE-FALL/ALPINEO est une association loi 1901, déclarée en sous-préfecture des Hautes Alpes (05) à Briançon sous le n° W051000437, créée le 29 septembre 2005, modifiée le 14 novembre 2019, et publiée au Journal Officiel. En référence à nos statuts, l'objet d'ICE-FALL/ALPINEO est l'organisation de séjours ou de voyages notamment pour la découverte et la pratique de l'escalade et de la haute montagne en toute saison et sous quelle que forme que ce soit (alpinisme, escalade, ski de randonnée,). L'association pourra organiser des événements afin de valoriser ces pratiques.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et l'acceptation de nos conditions de ventes. La cotisation annuelle à l'association ICE-FALL/ALPINEO vous est offerte. Les adhérents à l'association pourront recevoir des informations par mail concernant les activités de l'association, les séjours, les publications et la vie de l'association. Ils pourront demander à ne plus les recevoir.

Vous pouvez contacter ICE-FALL/ALPINEO par courrier :

ICE-FALL/ALPINEO
16 rue des Chardons bleus
05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

ou par mail à :
info@ice-fall.com ou info@alpineo.com

L'encadrement de tous nos séjours est assuré par des diplômés d'état (DE) et des brevetés d'état (BE) : L'encadrement se fait selon le programme établi dans chaque fiche technique fournie par ICE_FALL/ALPINEO.

Guides de Haute Montagne
Moniteurs d'escalade
Accompagnateurs en moyenne Montagne.
Moniteurs de ski Alpin.

Certaines activités annexes pourront être encadrées par d'autres professionnels. ICE_FALL/ALPINEO veillera à ce que ces professionnels soient habilités à encadrer conformément aux prérogatives de leur diplôme et qu'ils soient à jour de leurs obligations légales.

Particularité de tous nos séjours

ICE_FALL/ALPINEO attire votre attention sur la spécificité des stages et séjours proposés. Le voyageur se doit d'être en bonne santé, et il doit posséder les capacités techniques et physiques précisées pour chaque voyage. Les niveaux sont définis sur les sites ICE_FALL.com et ALPINEO.com et précisés pour chaque stage et séjour dans le descriptif et la fiche technique. Le voyageur devra déterminer si il possède les capacités d'effectuer le séjour qu'il aura choisi. Vous devez être conscient des risques et aléas inhérents à la pratique des sports de pleine nature dans des milieux pouvant être hostiles, et les accepter. En tant que voyageur, vous pouvez courir certains risques dus notamment à l'isolement et à l'éloignement de tout centre médical.

Comportement du voyageur

Chaque voyageur doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement et ICE_FALL/ALPINEO ne peut être tenu pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'organisateur ou le professionnel encadrant peut, à tout moment, soustraire un voyageur d'un séjour si, de par son niveau technique, physique, comportement ou attitude, il met en péril sa propre personne ou les membres du groupe.

Modification de programme

ICE_FALL/ALPINEO peut être amenée à modifier le programme d'un séjour en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables liées aux conditions de la montagne et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des clients ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative.

ICE_FALL/ALPINEO peut être amenée à modifier le programme d'un séjour en raison du niveau technique et/ou physique des clients si celui-ci ne correspond pas aux impératifs de niveau détaillé dans la fiche technique du séjour.

Lorsque ICE_FALL/ALPINEO modifie le programme (heure de rdv, durée, lieu, ascension...) du séjour, les clients sont tenus de les accepter. ICE_FALL/ALPINEO remboursera au client les éventuelles prestations non réalisées sans que celui-ci puisse prétendre à quelconque autre indemnité.

Nombre de participants à un voyage/séjour/stage

Les stages, séjours et voyages ICE_FALL/ALPINEO sont confirmés pour un nombre minimal et maximal de participants.

ICE_FALL/ALPINEO pourra annuler le voyage si le nombre de participants n'est pas atteint. Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou pour manque de participants, nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Les voyages ICE_FALL/ALPINEO sont maintenus pour un nombre minimal de participants, conformément au descriptif du voyage. ICE_FALL/ALPINEO pourra annuler le voyage si le nombre de participants n'est pas atteint avant la date prévue. Une révision du prix pourra être envisagée et vous sera proposée pour maintenir le séjour avec un nombre restreint de participants. Nous vous avertirons au plus tard 20 jours avant le début du séjour pour une annulation faute de participants dans le cas d'un voyage de plus de 6 jours. Nous vous avertirons au plus tard 7 jours avant le début du séjour pour une annulation faute de participants dans le cas d'un voyage/séjour/stage de 3 à 6 jours. Nous vous avertissons au plus tard 48 heures avant le début du séjour pour une annulation faute de participants dans le cas d'un voyage/séjour/stage n'excédant pas 2 jours. Si le nombre maximal de participants est atteint, le voyage sera considéré comme complet et les inscriptions seront closes. Pour certains voyages, il sera possible de dédoubler le séjour et d'ouvrir les réservations au-delà du nombre maximal de participants. Le cas échéant cette option sera mentionnée dans le descriptif du voyage.

Litige - Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et ICE_FALL/ALPINEO, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le client adressera une réclamation écrite auprès d'ICE_FALL/ALPINEO, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

NOS ENGAGEMENTS

Nous sommes responsables de la bonne exécution des forfaits touristiques proposés compris dans nos séjours et stages. Si un de ces services ne peut pas être fourni comme convenu, nous nous engageons à résoudre le problème sans surcoût supplémentaire. Toutefois, si il nous est impossible de proposer une solution de remplacement, ou si le voyageur refuse ces prestations pour des motifs valables, nous nous engageons à rapatrier le voyageur. Si les services du voyage/séjours/stage ne correspondent pas aux normes convenues et que le problème ne peut être résolu sur place, le voyageur peut avoir droit à une indemnisation. Comme organisateur de voyage/séjours/stage nous nous engageons à vous fournir une assistance en cas de difficultés lors de votre séjour : problème de santé, incident ou accident, perte de documents d'identité.

PRIX ET TARIFS

Conditions générales

Tout voyageur reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi, par le biais de notre site internet et de nos fiches techniques qui lui ont été fournies ou mises à disposition avant l'inscription. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, d'assurances, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite.

Prix établis en euro à la date de mise en ligne des séjours sur les sites ICE_FALL/ALPINEO sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 20 jours avant le départ, et payables en France. Tout retard dans le paiement du solde à 45 jours pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation en vigueur.

Révision du prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisibles jusqu'à 20 jours du départ, pour tenir compte du coût des transports, des redevances et taxes, frais et taxes d'aéroport, écotaxes, des taux de change (selon brochure ou programme de l'organisateur), surcoût de carburants appliqués par les autorités ou les compagnies aériennes, d'un nombre de participants inférieur au nombre minimal mentionné sur la fiche technique du séjour.

La hausse ne peut excéder 8% du prix du séjour. Au delà de 8% le voyageur se voit proposer le choix entre l'acceptation de la modification et la résolution sans frais.

INSCRIPTION - RESERVATION

Bulletin d'inscription

Chaque bulletin d'inscription en format papier ou en ligne doit être complété et signé par le voyageur qui devra accepter les conditions générales de vente pour que celui-ci soit valide. ICE_FALL/ALPINEO n'est pas responsable d'erreurs de réservation dues au voyageur lors de la saisie du bulletin d'inscription. Il appartient au voyageur de lire attentivement chaque champ à renseigner ainsi que les avis et conseils formulés sur le bulletin pour chacun des champs à renseigner. Aucune garantie n'est donnée de la part de ICE_FALL/ALPINEO pour tout bug ou erreurs susceptibles d'impacter la navigation et les fonctionnalités sur les sites Icefall.com ou Alpinéo.com. Il en est de même en cas de d'interruption du fonctionnement du site ou de lenteurs de transmission des données.

Inscription définitive

A réception du bulletin d'inscription par ICE_FALL/ALPINEO une confirmation sera émise. La réservation sera caduque en l'absence de confirmation par ICE_FALL/ALPINEO dans les 8 jours suivants la réception de celui-ci. Suite à la confirmation une demande de paiement d'acompte de 30 % sera émise, ajouté de 100% des assurances choisies le cas échéant. L'acompte sera versé selon les modalités prévues par le choix du voyageur dans le bulletin d'inscription: carte bancaire (sauf American Express et cartes refusées par notre intermédiaire de paiement), chèque bancaire en euro émis par une banque française à l'ordre de ICE_FALL/ALPINEO, virement bancaire sur le compte ICE_FALL/ALPINEO dont les coordonnées bancaires seront fournies au voyageur, chèques vacances ou coupons sports ANCV pour les voyages effectués dans l'UE. Dans le cas de règlement par chèques vacances, aucun rendu ne sera fait sur la somme versée qui devra être exacte, ou inférieure et complétée par un règlement par carte bancaire, virement bancaire ou chèque bancaire. A l'issue du règlement de l'acompte un contrat récapitulatif PDF sera émis auprès du voyageur. L'inscription est donc définitivement prise en compte lorsque le voyageur a envoyé son bulletin d'inscription, que l'acompte ainsi que le montant des assurances le cas échéant sont réglés. L'envoi du bulletin d'inscription seul ne vaut pas réservation ferme.

Information après inscription

Après le règlement de l'acompte (et 8 jours au plus tard avant le départ du voyage si le solde a été réglé auparavant), le voyageur recevra un dossier / memento de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer son séjour (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, conseils de préparation). Ce dossier pourra être mis à jour si des changements interviennent entre l'inscription et le départ du voyage.

Solde du voyage

Le solde devra être réglé au plus tard 15 jours avant la date du départ. Le voyageur recevra un mail de rappel en temps utile avant échéance. Pour tout solde non réglé dans ce délais de 15 jours précédent le début de votre séjour, l'inscription est caduque, considérant que le non-paiement est une annulation de fait de la part du voyageur. En cas d'inscription à moins de 15 jours de la date du départ, la totalité du séjour ou voyage sera dû, dès la demande de réservation. Les assurances doivent être obligatoirement choisies à la signature du contrat et réglées à ce moment là.

ANNULATION – MODIFICATION

Annulation de la part du voyageur

Toute annulation de la part du voyageur avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par email avec accusé réception ; c'est la date de réception de cette lettre ou e-mail qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. ICE_FALL/ALPINEO attire l'attention du voyageur qui pense devoir annuler son séjour, pour raisons médicales ou toute autre raison et qui laisse écouler un délai de son propre chef avant de prendre une décision, alors c'est bien la date de réception par ICE_FALL/ALPINEO du courrier ou du mail d'annulation qui tient lieu de date d'annulation, et non la date d'occurrence de la cause initiale de l'annulation.

En cas de désistement à plus de 60 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf une retenue de 20% du montant du séjour avec une somme forfaitaire minimale de cinquante euros par personne ainsi que les frais engagés au titre du transport aérien et/ou maritimes ainsi que des prestations terrestres. Pour tout billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation à 100% du prix du billet, quelle que soit la date de votre annulation.

Tout retard dans le paiement du solde à 15 jours est considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation en vigueur. La ou les places réservées seront alors rendues disponibles à la réservation pour d'autres participants. Barème de retenue en cas d'annulation de votre part :

Selon la date de votre annulation, il vous sera appliqué les retenues suivantes (sauf conditions d'annulation particulières à certains séjours (précisés sur les fiches techniques) :

à plus de 60 jours du départ : 20% du montant du total de la réservation (prix du séjour + options) avec un minimum de 75 euros par personne.

de 60 à 31 jours : 25% du montant total de la réservation (prix du séjour + options)

de 30 à 21 jours : 50% du montant total de la réservation (prix du séjour + options)

de 20 à 16 jours : 75% du montant total de la réservation (prix du séjour + options)

à moins de 16 jours : 100% du montant total de la réservation (prix du séjour + options)

Pour certains de nos séjours à l'étranger comprenant un hébergement particulier (type bateau), les retenues suivantes s'appliquent (spécifié sur la fiche technique du séjour) : à plus de 120 jours du départ : 35 % du montant du total de la réservation (prix du séjour + options) de 120 à 90 jours : 50% du montant total de la réservation (prix du séjour + options) de 90 à 60 jours : 75% du montant total de la réservation (prix du séjour + options) de 59 à 16 jours : 85% du montant total de la réservation (prix du séjour + options) à moins de 15 jours : 100% du montant total de la réservation (prix du séjour + options) Le montant des assurances souscrites n'est pas remboursable de même que les frais de visa, de pré-acheminement que vous auriez engagés pour votre stage ou séjour, ni par ICE_FALL/ALPINEO, ni par l'assureur. Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre réservation pour vous rembourser les frais d'annulation. L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du prix de la réservation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition. Pour toute annulation quelle qu'en soit la raison, les frais extérieurs au séjour souscrit avec ICE_FALL/ALPINEO tels que frais d'acheminement et de retour, jusqu'au et depuis le lieu du séjour, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Le montant de l'assurance n'est pas remboursable.

Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité. Le voyageur pourra annuler le contrat sans frais d'annulation si des circonstances exceptionnelles et inévitables au lieu de destination ou à proximité immédiate ont des conséquences importantes sur le déroulement du voyage. Ces circonstances sont évaluées au cas par cas. Le voyageur pourra également annuler sans frais si il refuse la réévaluation de plus de 8% du prix initial selon les modalités prévues. Dans aucun cas le voyageur ne pourra prétendre à une indemnisation supplémentaire en cas d'annulation pour circonstances exceptionnelles ou refus de réévaluation du prix initial de plus de 8%.

Cession de contrat

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, le voyageur peut céder son contrat (hors contrats d'assurances) et donc proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservation en son nom propre pour le compte du voyageur, qui de ce fait resterait du. Le voyageur est tenu de nous en informer au plus tard 7 jours avant le départ par lettre recommandée ou email avec accusé réception.

Annulation de la part d'ICE_FALL/ALPINEO

Nos stages et voyages sont soumis à un nombre minimal de participants. Si nous devons annuler un séjour par manque de participants ou bien pour des raisons indépendantes de notre volonté, vous serez averti au plus tard :

- 30 jours précédant le début du séjour pour une annulation faute de participants dans le cas d'un voyage de plus de 6 jours.
- 15 jours avant le début du séjour pour une annulation faute de participants dans le cas d'un voyage de plus de 2 à 6 jours.
- 48 heures avant le début du séjour pour une annulation faute de participants dans le cas d'un voyage n'excédant pas plus de 2 jours.

Vous pourrez alors :

- soit annuler votre participation et obtenir le remboursement des sommes versées, sans aucune indemnité compensatoire.
- soit accepter un report de votre réservation à une date ultérieure en fonction des disponibilités
- soit accepter une modification du séjour et de la réservation (prix, itinéraire, prestations)
- soit accepter un séjour de substitution organisé par ICE_FALL/ALPINEO ou par l'un de nos partenaires.

En cas de circonstances inévitables et exceptionnelles (conditions météorologiques...), ICE_FALL/ALPINEO peut être dans l'obligation d'annuler un séjour dans des délais très courts et vous en informera dans les plus brefs délais. Vous pourrez alors être remboursé des sommes versées au titre de la réservation ou bien choisir un report. Dans tous les cas, aucune indemnité compensatoire ne sera versée et nous ne pourrions être tenu responsable des frais de déplacements et de logements engagés.

HEBERGEMENTS

Type d'hébergement.

Le type d'hébergement est précisé dans les fiches techniques. Les coordonnées de l'hébergement du premier soir de votre voyage seront communiquées dans le dossier voyage.

Modification de l'hébergement par ICE_FALL/ALPINEO.

En cas d'impossibilité de maintenir la prestation d'hébergement initialement prévue lors d'un séjour, ICE_FALL/ALPINEO le signifiera aux voyageurs au préalable dans la mesure du possible. Un service de remplacement dans la même catégorie ou une catégorie supérieure que celle choisie initialement sera fourni.

Dans le cas où un hébergement de prestation inférieure serait utilisé par défaut d'autre possibilité, la différence de prix sera remboursée par ICE_FALL/ALPINEO, dès la fin du séjour.

Défaut de présence du voyageur.

Si en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé du voyageur, la première ou la dernière nuit est écourtée, aucun remboursement ni aucune indemnité ne sera accordé au titre de la nuitée.

REPAS

Pension complète

La pension complète comprends un petit déjeuner, un déjeuner ou un pique nique/repas froid/repas chaud selon la spécificité de nos séjours, un dîner.

Demi pension

La demi pension comprends un petit déjeuner et un dîner.

Boissons

Sauf mentions contraires précisées dans le descriptif du voyage, les boissons ne sont pas prévues avec les repas et sont à la charge des voyageurs. Les boissons habituelles des petits déjeuners sont comprises.

Défaut de présence du voyageur

Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé du fait d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé du voyageur qui ne lui permettrait pas de profiter de l'un des repas prévu au programme.

PRET DE MATERIEL

Le matériel prêté aux voyageurs à leur demande au moment de l'inscription au stage/séjour, appartient à ICE_FALL/ALPINEO. Il est sous l'entière responsabilité des participants pendant toute la durée du séjour de sa prise en main à sa remise à l'issue du séjour. En cas de casse (hors usure normale), vol ou perte, 100% du prix du remplacement du matériel au jour de la casse, vol ou perte sera dû par le participant à ICE_FALL/ALPINEO. Le matériel prêté par ICE_FALL/ALPINEO est du matériel de qualité, récent et en bon état. Il est régulièrement inspecté et révisé.

Retenues pour casse, perte ou vol applicables :

- Piolet : De 125 à 250 € selon le modèle
- Crampons : 85 à 160 € selon le modèle
- Sac protections de crampons : 12 €
- Harnais : 45 à 85 € selon le modèle
- Casques : 48 €
- Thermos : 30 €
- DVA : 290 €
- Pelle : 50 €
- Sonde : 68 €
- Sac à dos 30 litres : 30 €

LOCATION DE MATERIEL ICE_FALL/ALPINEO

Matériel objet de la location

L'ensemble du matériel proposé à la location est listé sur notre document récapitulatif envoyé par mail sur demande. Le client réserve une catégorie de matériel et non un modèle en particulier.

Coût de la location

Les prix indiqués correspondent à la saison en cours et sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les articles seront facturés sur le tarif en vigueur à la confirmation par e-mail. Le coût de la location est fixé par catégorie de matériel et durée de location choisie. Nos prix sont toutes taxes comprises au taux en vigueur lors de votre réservation.

Modalités de réservation de matériel à la location

Vous avez la possibilité de réserver du matériel à la location, par email et par téléphone lors de votre inscription. Nous vous communiquerons les prix de location, les modalités de règlement ainsi que nos conditions de vente. Les moyens de paiement acceptés sont : paiement par carte bancaire, virement bancaire, chèque, espèce, chèques vacances. La réservation du matériel n'est effective qu'à réception de votre règlement. Une confirmation de réservation vous est envoyée par email.

Caution

ICE_FALL/ALPINEO pourra exiger une caution financière de la part du client d'un montant égal au prix de vente public TTC du matériel loué ou la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. La caution sera laissée sous forme d'un chèque ou d'espèces. La caution sera restituée au Client lors du retour du matériel loué, sauf dans le cas de dégradation du matériel.

Mise à disposition, utilisation et durée de location

Le matériel sera récupéré le jour même à partir de 8h30. La location prend effet au moment où le client prend possession du matériel dans le magasin pour la durée indiquée dans le mail de confirmation. Elle cesse à la date et heure indiquées dans le mail de confirmation. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel au client qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engage à l'utiliser dans les conditions prévues par le fabricant et en le respectant comme si c'était le sien. La prise de possession du matériel loué est à la charge de la personne effectuant la location. Le client choisit librement la catégorie de matériel loué et certifie être apte à pouvoir l'utiliser. Aucune garantie ne couvre un éventuel défaut d'adaptation du matériel loué aux besoins spécifiques du client ou des réglages autres que ceux effectués par ICE_FALL/ALPINEO. Le prêt ou la sous-location est strictement interdit. Le client s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Le client s'engage à maintenir le matériel loué constamment en bon état et à l'utiliser et l'entretenir selon les prescriptions d'usage. Tout réglage du matériel loué est effectué exclusivement par ICE_FALL/ALPINEO.

Le mail de confirmation n'est en vigueur que pour la durée de la location.

Restitution du matériel loué

Le matériel loué doit être restitué à la fin de la dernière journée de location. Tout retour de matériel le lendemain du jour de restitution prévu sur le Bon d'Echange entraînera la facturation par ICE_FALL/ALPINEO d'une journée de location supplémentaire aux tarifs affichés dans le document .pdf joint à votre demande. Toute dégradation, quelle qu'en soit la cause, donnera lieu à une facturation en sus du coût de la location à ICE_FALL/ALPINEO. Le client s'engage à payer les frais de réparations ou de remplacement du matériel loué quelle que soit la cause des réparations, sauf celles dues à l'usure normale et ce en sus du prix de la location. Les réparations seront effectuées exclusivement par ICE_FALL/ALPINEO, à la charge du client. Tous les matériels, équipements et accessoires dont la réparation s'avère techniquement ou économiquement irréalisable devront être payés au magasin par le client au prix de remplacement soit l'équivalent du prix de vente TTC et ce en sus du prix de la location. Le défaut de restitution du matériel loué, quel qu'en soit le motif (perte, vol ou pour tout autre raison), donnera lieu à la facturation par ICE_FALL/ALPINEO au client de la valeur intégrale à l'état neuf de ce matériel au prix de vente public, et ce en plus du coût de la location. Le client est responsable des moyens qu'il met en œuvre pour assurer la garde des articles.

Annulation de la réservations

Annulation avant enlèvement du matériel loué Le client dispose d'un délai de rétractation de sept jours francs à compter de la confirmation de la réservation (règlement validé et confirmation envoyé par ICE_FALL/ALPINEO). Dans ce cas, le client doit avertir ICE_FALL/ALPINEO par email à l'adresse suivante : info@ice-fall.com ou info@alpineo.com. Si ce délai venait à expirer un dimanche ou un jour férié, il serait prorogé au premier jour ouvrable suivant. La somme versée pour la réservation sera restituée dans un délai de 15 jours suivant la réception de la demande. À défaut de faire connaître son intention de renoncer à la prestation dans le délai ci-dessus, la somme versée ne sera pas restituée.

Si vous réservez moins de sept jours avant la date de début de la prestation, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé et la somme versée, ne pourra être remboursée.

Annulation après enlèvement du matériel loué

Aucun remboursement ne pourra être effectué après enlèvement du matériel loué. En cas de maladie ou d'accident du client utilisant le matériel loué (ou de toute personne pour laquelle le matériel a été loué) et survenant pendant la durée de location prévue, la location reste en vigueur, aucun remboursement ne sera effectué suite à un retour anticipé du matériel. Dans tous les cas, la non utilisation du matériel réservé ne sera en aucun cas remboursée.

Acceptation des conditions générales

Le paiement de la réservation vaut acceptation des présentes conditions de vente.

Protection de vos données personnelles

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art.38 et suivant de la loi du 08.01.1978 modifiée).

ICE-FALL.COM Les chardons bleus. L'Argentière la Bessée

Association loi 1901 - Affiliée APRIAM IM73100023 - 73 FRANGIN/Garantie financière - COVEA CAUTION - 72000 LE MANS Contrat n° 18386 R.C.P Mutuelles du Mans IARD Police A3.056.234 - 72000 LE MANS - Code APE 9312Z – SIRET : 488 450 040 00024.